

CARTE PROFESSIONNELLE

N°T6255 délivrée par la Préfecture de Police de Paris

Cette agence ne détient pas de fonds pour le compte de tiers

HONORAIRES DE L'AGENCE

(TVA incluse)

VENTES

Pour les locaux à usage d'habitation ou professionnel :

Jusqu'à 150 000 € : 7%

De 150 001€ à 300 000 € : 6%

De 300 001€ à 600 000 € : 5%

Au-delà de 600 001 € : 4%

Les honoraires minimaux pour toute transaction sont de 5 000 € TTC.

En cas de vente de nue-propiété, d'usufruit ou en viager les honoraires sont calculés sur la valeur vénale de la pleine propriété du bien libre de toute occupation.

Pour tout box ou parking de moins de 15 000 € les honoraires sont de 3 500 € TTC.

Pour tout box ou parking de plus 15 000 € les honoraires sont de 5 000 € TTC.

Charge de la rémunération : Vendeur ou Acquéreur selon le mandat de vente.

LOCATIONS

Pour les locaux à usage d'habitation :

Locations vides ou meublées :

- Honoraires à la charge du locataire :
 - Rédaction d'état des lieux : 3 € TTC par m2
 - Visite de l'appartement, constitution du dossier, rédaction du bail :

12 € TTC / m2	Pour les logements se situant dans la « zone très tendue » ou zone A bis (Paris et sa banlieue)
10 € TTC / m2	Pour les logements se situant dans la zone « tendue »
8 € TTC / m2	Pour les logements en dehors des zones dites « très tendues et tendues »

Liste des zones consultable dans votre agence.

- Honoraires à la charge du bailleur : 1 mois de loyer charges comprises.

Pour les locaux à usage commercial, professionnel ou industriel : 15% de la première période triennale de loyers charges comprises TTC, avec un minimum forfaitaire de 5 000 € TTC.